Transitoires – exercice complémentaire

*Le 31 décembre, la société Traques et Cie, qui vend des articles de chasse et pêche à Genève, a besoin de votre aide pour journaliser les écritures de fin d’année suivantes, dans les comptes les plus précis possibles. La société est assujettie à la TVA.*

1. ROBERT, un ami, a prêté à la société CHF 160'000.- le 17 novembre dernier. La somme est à rembourser en 10 mensualités, dès avril de l’an prochain. Le taux d’intérêt annuel a été négocié à 1.5%, qui sera payé à la fin du remboursement.
2. L’annuité hypothécaire décroissante est payée chaque 30 novembre. La dette s’élève actuellement à CHF 470'000.- et le taux d’intérêt est de 2%. Nous remboursons chaque année CHF 30'000.-.
3. MICHEL, un autre ami, a bénéficié d’un prêt de CHF 5'000.- pour six mois, le 12 août dernier. Il a payé l’intégralité des intérêts d’avance, au taux de 1%.
4. L’Assurance Accident nous a facturé en début d’année CHF 50'000.- d’acompte à verser. Nous devrons payer au final 2.2 % de la masse salariale annuelle (2.4 millions de CHF) mais le décompte d’ajustement n’arrivera que l’an prochain.
5. L’intérêt de retard du client MICHEL, considéré comme douteux, qui aurait dû payer CHF 3'000.- + TVA 8%, le 17 juin, sera facturé l’an prochain, au taux annuel de 5%.
6. JEANNE a acheté de la marchandise auprès de notre société pour CHF 59'600.- TTC (TVA 8%). Elle se plaint de la mauvaise qualité des produits et nous concèderons l’an prochain un rabais de 10%.
7. Nous avons bénéficié le 18 novembre d’un prêt de la part de CLEMENTINE, pour CHF 109'000.-. Ce montant sera remboursé l’an prochain, avec ses intérêts de 2%.
8. Nous avons obtenu le 16 octobre un prêt de JULIEN pour CHF 12'000.-. Nous avons décidé de payer d’avance 1.5% d’intérêts pour une durée de six mois.
9. La prime d’assurance, d’un montant de CHF 1'440.- a été payée le 1er novembre. Elle couvre une période d’un an.
10. Le loyer du local commercial n’a pas encore été payé pour le mois de décembre. Loyer annuel CHF 24'000.-. Il le sera l’an prochain.